

Municipalité St-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018 le conseil municipal a adopté :

Le règlement no. 2018-211 Règlement sur la gestion des matières résiduelles

Toutes les procédures d'adoption pour ce règlement ont été exécutées selon les dispositions de la Loi et qu'en conséquence, toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales de bureau situé au 489 Chemin St-Louis, St-Etienne-de-Beauharnois

Donné à St-Etienne-de-Beauharnois ce 14 mars 2018

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mars 2018

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière